

SCIENCE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

SDDNATURE

www.sddnature.com



LA CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE DANS LE CYCLE DE VIE D'UN PROJET

Présenté par: MUBAKE MUTWILO Joël

Expert en Evaluation Environnementale

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE(EE)

l'EE est définie comme « **l'ensemble de la démarche destinée à analyser les effets sur l'environnement** (d'un projet d'aménagement, d'un programme de développement, d'une action stratégique), **à mesurer leur acceptabilité environnementale et à éclairer les décideurs** » (Diren, 2006, cité par Moussa, 2009)



HISTORIQUE(1)

- 1970: Le processus d'évaluation environnementale (EE) voit le jour aux États-Unis, avec la ***National Environmental Policy Act (NEPA)***, une loi qui exige la prise en considération des préoccupations environnementales dans la prise de décision.

Dans les années qui suivent l'adoption de la NEPA, le Canada, le Québec, la France ainsi que toute la Communauté européenne emboîtent le pas et se dotent de procédures formelles d'étude d'impact environnemental (EIE).



HISTORIQUE (2)

- 1988: à la suite de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) que les évaluations environnementales dites stratégiques, portant sur les politiques, les plans et les programmes, deviennent monnaie courante.

À quelques exceptions près, tous les pays, y compris les pays en développement, se sont dotés d'un régime d'EE sous une forme ou une autre, soit au niveau des projets, soit, au niveau stratégique, sur les plans et les programmes.



LES OUTILS D'ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALE(1)

Deux(2) catégories d'outils:

1. Les outils prospectifs de gestion préventive et anticipative de l'environnement:

- Evaluation environnementale stratégique(EES)
- Etude d'impact environnementale(EIE)
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale(PGES)

2. Les outils de contrôles et des gestion environnementales:

- l'audit environnemental et social (AES),
- l'inspection environnementale (IE)
- le monitoring environnemental (ME),
- l'audit du système de management environnemental (SME), le PGES, etc.



Objectifs de ces outils

- **Faciliter la prise de décision, de réduire les répercussions négatives et optimiser les positives, de déterminer et évaluer les conséquences sur l'environnement et de permettre l'approbation des interventions par les acteurs impliqués.**



L'INTÉGRATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CYCLE DE VIE D'UN PROJET

Pour une **gestion optimale** du projet et un **respect effectif de l'environnement**, il est **impératif** que **des études environnementales accompagnent systématiquement toutes les phases du projet** :

- ✓ La planification,
- ✓ La construction,
- ✓ L'exploitation,
- ✓ Le démantèlement.



Les trois niveaux de prise de décision pour un projet

Phases du projet	Etapes principales d'une installation	Etudes environnementales (fiches d'études)	
Phase de planification	Choix stratégiques	Evaluation environnementales stratégiques	Phase de prévision
Avant décision	Conception du projet	Etudes environnementales préliminaires	
		Etudes d'impacts sur l'environnement par étapes	
	Élaboration l'avant-projet et du projet définitif	Etude d'impact sur l'environnement	
Phase de construction	Appel d'offres et comparaisons de soumissions	Conditions particulières en environnement	Phase de Gestion
Après décision	Projet d'exécution	Adaptation des évaluations d'impact	
	construction	Surveillance environnementale	
Phase d'exploitation	Exploitation	Suivi environnemental	
	démantèlement	Analyse de projet a posteriori	
Nouveau cycle de projet	Réaffectation du terrain		

Source : Adapté d'Ecscan S.A. (1999).



Les phases de construction et d'exploitation(1)

La phase de construction consiste à mettre en œuvre les décisions prises lors de l'EIES. Elle pose toutefois un certain nombre de problèmes qui doivent être traités successivement.

Un des défis consiste à traiter le mieux possible les prévisions d'impacts et les propositions de mesures de protection pendant cette phase.

Dans de nombreux projets, on constate une coupure nette à ce stade. Souvent, **les ingénieurs de la direction des travaux et les entrepreneurs ne sont pas au courant des mesures prévues dans le rapport d'EIE.**



Les phases de construction et d'exploitation(2)

Voilà maintenant là où doit intervenir **l'article 36 du décret n°14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement** qui dispose, je cite : l'exécution du plan de gestion environnementale et sociale ainsi que les travaux réalisées par les sous-traitants sous la surveillance du chargé de l'environnement du promoteur, consiste en l'application, pendant la durée du projet, des mesures prescrites pour supprimer, réduire et éventuellement compenser les conséquences dommageables sur l'environnement.



Les phases de construction et d'exploitation(3)

Le suivi de son exécution consiste à vérifier l'évolution de l'Etat de l'environnement ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation et des autres dispositions préconisées.

En cas de non-respect des engagements y contenues, l'Agence suspend les travaux, et demande au promoteur de s'y conformer dans un délai à déterminer selon l'ampleur des impacts négatifs.

Si le promoteur ne régit pas dans le délai lui imparti, le certificat environnemental est annulé de plein droit, fin de citation.



LES AVANTAGES DE L'INTÉGRATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA GESTION DE PROJET

- **Protéger l'homme et l'environnement**

On évite ou on atténue les impacts du projet, on réduit les risques d'accident et leurs conséquences, et on améliore la qualité de vie des utilisateurs du projet.

- **Respecter l'obligation légale**

Les EIE et les études de risques sont obligatoires pour tous les grands projets.

- **Prévenir plutôt que guérir**

Le principe de prévention appliqué à la gestion de projet permet d'éviter les impacts et les risques majeurs dès l'étape de la conception du projet.

- **Réduire les coûts**

Si on intègre dès la réflexion initiale le concept de protection de l'environnement et de gestion du risque, les mesures de protection couteront moins cher que si on attend que le projet soit bien défini pour les établir.



- **Réduire l'insécurité financière**

Quand on détermine les conséquences de la protection de l'environnement et de la gestion des risques sur le projet, il est plus facile d'établir son budget global.

- **Instaurer un climat de confiance**

Un bon concept environnemental et une bonne communication permettent d'instaurer un climat de confiance avec les autorités, les voisins et les associations de protection de l'environnement.

- **Éviter les erreurs de procédure**

Souvent, les procédures environnementales sont très complexes et nécessitent l'obtention de nombreuses autorisations. Une bonne planification permet d'éviter les erreurs de procédure, le renvoi des dossiers et, partant, les retards.

- **Promouvoir une image respectueuse de l'environnement**

Nombre d'entreprises mettent en place des politiques et des stratégies de protection de l'environnement.

Une telle politique est souvent intégrée dans la stratégie globale de communication de l'entreprise.



- **Améliorer la qualité de vie**

Un bon concept environnemental doit tenir compte des utilisateurs de l'installation. Une bonne qualité de vie, par une architecture durable, est un élément positif pour tous les utilisateurs.



Conclusion

Intégrer l'environnement dans le processus d'un projet est aujourd'hui une nécessité pour quiconque entend respecter ses engagements pour la protection de l'environnement.

L'évaluation environnementale est donc un processus continu, du début à la fin du projet. Cette démarche continue, progressive et itérative doit être transversale pour assurer l'atteinte des objectifs de développement durable. Des lors, l'évaluation environnementale au sens large offre des outils pour l'élaboration de projets respectueux de l'environnement.

La mise en exécution de législation congolaise en matière d'environnement constitue le socle juridique de l'efficacité de la mise en œuvre des projets respectueux de l'environnement.



PERSPECTIVES

Réunir les responsables de différentes entreprises et propriétaires des projets susceptibles de générer les conséquences négatives sur l'environnement autour du thème : « **La conformité environnementale, une politique juridique au service de la performance globale de l'entreprise** ».



MERCI

